

*L'Adresse—M. Allmand*

Le fait est que cette comparaison est ridicule. Si nous sommes en train de sortir de la récession comme le prétend le gouvernement, pourquoi faut-il que nous ayons encore 9,7 p. 100 de chômage? En 1981, année qui a précédé la récession, il y avait un taux de 7,5 p. 100. Pourquoi le gouvernement ne compare-t-il pas le taux actuel à ces 7,5 p. 100 que nous avions sous un gouvernement libéral? Pourquoi le gouvernement ne mentionne-t-il pas que sous Trudeau et Pearson, de 1965 à 1980, le taux de chômage était de 5,6 p. 100? D'ailleurs, à mon arrivée au Parlement en 1965, le taux de chômage était de 2,9 p. 100 au milieu de l'été.

Voilà des objectifs à poursuivre, mais le gouvernement essaie de tromper les Canadiens quand il compare les 9,7 p. 100 actuels, dont il n'y a pas lieu de se vanter, aux 10, 11 et 12 p. 100 des pires moments de la récession de 1982-1983. Le gouvernement ne parvient même pas à ramener le taux de chômage au niveau des 7,5 p. 100 que nous connaissions en 1981 tout de suite avant la récession.

S'il ne le fait pas, bien sûr, c'est qu'il ne croit pas vraiment à un véritable programme de création d'emplois pour aider les chômeurs. La preuve en est dans le discours prononcé hier par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, où il disait en somme que le gouvernement laisse les régions, le secteur privé et les simples particuliers se débrouiller seuls. Voilà une vraie conception conservatrice, et une conception qu'ils voudront peut-être défendre. Ce n'est cependant pas ce qu'ils ont promis aux dernières élections, et ce n'est pas le genre de politique qui a été de tradition au Canada où la collaboration en matière de création d'emplois a toujours été bonne entre l'État, le secteur privé et les syndicats.

Deux fois depuis la Seconde Guerre mondiale des gouvernements libéraux se sont engagés à réaliser le plein emploi. Cet engagement avait été pris sous Louis St-Laurent en 1949, et plein emploi il y eut durant trois années consécutives. La promesse en a été faite à nouveau sous M. Pearson en 1963, et il y eut plein emploi durant trois à quatre ans. On peut encore le réaliser, mais le gouvernement n'a pas la volonté politique de le faire. C'est ce qu'il semble car le gouvernement abdique sa responsabilité à l'égard des chômeurs en disant qu'il vaut mieux la confier au secteur privé et à d'autres. Le secteur privé a un rôle à jouer, mais il doit pouvoir compter sur une assistance significative et efficace du gouvernement.

Le gouvernement a passé sous silence plusieurs des autres problèmes auxquels nous sommes confrontés concernant les emplois. Son propre ministère de l'Emploi et de l'Immigration a publié en août 1985 un rapport intitulé «Les travailleurs âgés, une crise imminente sur le marché du travail». Ce n'est pas nous qui le disons, monsieur le Président, c'est le titre même d'un rapport publié par le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration. Ce rapport concernant les travailleurs âgés qui avait été remis à l'ancien ministre faisait état d'une crise imminente du marché du travail pour ces travailleurs. On y formulait plusieurs recommandations propres à améliorer la situation et, pour autant que je me souviens, le

gouvernement avait promis de donner suite à une seule des recommandations du rapport; pourtant, il n'a encore rien fait.

• (1130)

Le gouvernement n'a pas signalé non plus dans le discours du trône, pas plus que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ne l'a fait hier, qu'en dépit d'une faible baisse du taux de chômage, qui est passé de plus de 10 p. 100 à 9,6 ou 9,7 p. 100, le nombre des travailleurs qui sont en chômage depuis plus d'un an a doublé depuis la fin de la récession en 1984 et quadruplé depuis 1981. En 1986, les travailleurs qui sont en chômage depuis plus d'un an sont quatre fois plus nombreux qu'en 1981; pourtant, personne ne l'a signalé.

Par conséquent, il y a la question des travailleurs âgés, les travailleurs en chômage depuis longtemps, et la tendance vers le chômage à temps partiel. L'autre jour, au cours de son exposé, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré que la vaste majorité des emplois créés par le gouvernement conservateur sont des emplois à temps plein. Il s'est plu encore une fois à comparer la performance de son gouvernement à celle de l'ancien gouvernement libéral pendant les années de récession, ce qui est un tantinet malhonnête. Si nous remontons à l'époque de l'ancien gouvernement libéral, en commençant par 1980 et même auparavant, on constate que la multiplication des emplois à temps partiel s'est accélérée. Cette tendance s'est intensifiée, et la déclaration du premier ministre, qui a dit que la proportion des emplois à temps partiel en 1986 est inférieure à ce qu'elle était au plus fort de la récession en 1983 ou 1982, ne sera guère de nature à consoler les travailleurs qui sont obligés d'accepter des emplois à temps partiel. Tous les économistes affirment que la tendance à long terme est à la hausse. C'est une réalité à laquelle on ne cherche pas à s'opposer.

L'ennui avec les emplois à temps partiel, c'est que, très souvent, ceux qui les occupent sont rémunérés au salaire minimum, ne sont pas syndiqués et ne sont pas admissibles aux pensions et aux autres avantages sociaux. Bien que certaines personnes préfèrent un emploi à temps partiel, il y a de plus en plus de travailleurs qui désirent des emplois à temps plein mais qui n'en trouvent pas et qui sont obligés d'accepter un emploi à temps partiel. Feindre d'ignorer le problème n'est pas une solution.

Je voudrais aborder d'autres aspects du discours du trône, notamment toute cette question de la réconciliation nationale. Au sujet de la Charte de droits, le gouvernement a signalé qu'il aimerait que le Québec adhère à la constitution, mais il ne fournit aucune précision. Ainsi, il ne dit rien de l'avantage qu'il y aurait à abolir la clause dérogatoire de la Charte des droits qui fut bel et bien imposée au gouvernement et au Parlement, car le comité parlementaire spécial de la constitution n'était pas favorable à l'insertion d'une telle clause dans la Charte des droits. Les provinces ont imposé cet article au gouvernement pour pouvoir en arriver à un accord lors des dernières négociations. La position de notre parti est qu'il faut s'efforcer d'enlever cet article dérogatoire.